

Procédure d'inscription pour local Commercial


Afin de vous guider au mieux dans vos demandes, la procédure ci-dessous vous permettra d'obtenir les principales informations nécessaires pour la constitution de votre dossier.

Visite

Nous vous invitons à prendre contact avec la personne gérant les visites afin d'organiser au mieux un rendez-vous pour une visite ou pour toute question en rapport avec l'offre.

Demande de location & documents à fournir

Le formulaire de demande de location doit être dûment rempli puis imprimé, daté et signé par vos soins.

 **Important** : Seul les dossiers complets seront traités.

Les documents suivant doivent être joints pour toutes personnes amenées à signer le bail et/ou se portant garant.

1. Pièce d'identité.

➤ Pour les salariés.

- ❖ **Genevois** : Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport.
- ❖ **Confédérés** : En plus de la pièce d'identité, le permis d'établissement.
- ❖ **Etrangers** : En plus de la pièce d'identité, le titre de séjour.

➤ Pour les sociétés.

- ❖ Un extrait du Registre du Commerce.
- ❖ Attestation de l'Office des Poursuites & Faillites.

2. Revenus bruts / gains.

Toutes attestations de revenus valides :

- ❖ Une attestation de votre employeur.
- ❖ Avis de taxation de l'année écoulée, avec impôts communaux et cantonaux.
- ❖ Un certificat de revenu annuel établi par l'employeur.
- ❖ Les 3 dernières fiches de salaires délivrées par l'employeur.
- ❖ Indemnités de chômage, décisions de rentes AVS, AI, OCPA.
- ❖ Décompte(s) de prestations d'assistance (Hospice général...).
- ❖ Contrat d'apprentissage, bourses d'études...
- ❖ Bilan certifié pour les indépendants.
- ❖ (Subsides d'assurance).

3. Poursuites.

Une attestation de l'Office des Poursuites et des Faillites d'une validité de 3 mois.

⇒ Canton de Genève.

L'obtention de votre attestation peut se faire soit au guichet, par correspondance, par internet (la demande par internet est moyennant un délai d'une semaine pour l'obtention du document) ou auprès de l'Office de la Poste.

Coordonnées : Office des Poursuites

Rue du Stand 46, Case Postale 208 – 1211 Genève 8

Tél : 022.388.90.90

Horaires d'ouverture des guichets : 8h30 à 15h30 sans interruption.

<http://ge.ch/opf/attestations>

Pour plus d'informations et de renseignements sur les frais, nous vous invitons à vous rendre sur le site de l'Office des Poursuites et des Faillites à l'adresse internet suivante :

<http://ge.ch/opf/attestation-de-non-poursuite>

⇒ Canton de Vaud.

Une attestation de l'Office des Poursuites et Faillites de votre district. Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre à l'adresse internet suivante :

<http://www.vd.ch/themes/economie/poursuites-et-faillites>

4. Situation personnelle.

Selon votre situation actuelle, joindre :

- ⇒ Jugement de divorce ou de séparation de corps mentionnant les éventuelles pensions alimentaires ou mesure ou mesures provisoires, ainsi que de l'autorité parentale.
- ⇒ Un certificat de grossesse.
- ⇒ Si l'un des candidats va cesser son activité professionnelle dans les mois suivant la présente demande, joindre lettre de démission et l'accusé de réception de l'employeur.
- ⇒ Tout autre document pouvant être utile.

Dépôt de votre dossier

Cette procédure d'inscription est spécifique au logement subventionné. Pour plus d'information sur ce type de logement, vous pouvez vous rendre sur le site internet de l'OCL : <http://www.ge.ch/logement/>

Votre dossier doit comprendre le formulaire d'inscription, les documents mentionnés précédemment et nous vous invitons à les déposer à notre réception ou nous les adresser par courrier, fax ou email.

Seuls les dossiers complets seront traités.

Coordonnées :

Régie Zimmermann

Rue de Richemont 19, CP 68 - 1211 Genève 21

Tél : 022.909.25.25

Fax : 022.909.25.50

E-Mail : info@regiezimmermann.ch